

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2021
N°06/2021

Ouverture de la séance : 20h

République Française Département Haute-Saône

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Votants	18
Absents	6
Exclus	0
Date de convocation	
1^{er} juillet 2021	

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FROIDECONCHE Séance du 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, BUSCHINI Jean-Claude, FAIVRE Jérôme, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, NURDIN Nicolas, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane, STORTZ Maxime.

Absents excusés : Pierrette DECHAMBENOIT => Pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE
Christelle JEANMASSON => Pouvoir donné à Jérôme FAIVRE
Abella JUAN => Pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE
Daniel CAILLET => Pouvoir donné à Alain RENAUD
Marina MOREL => Pouvoir donné à Eric PETITJEAN
Stéphanie JEANDESBOZ

1) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 contre – 0 abstention), désigne Madame Claudette FAIVRE-BAZIN en tant que secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin 2021.

3) Effacement de la dette d'administrés :

Le Maire expose :

EFFACEMENT DE LA DETTE D'UN ADMINISTRÉ :

« Suite à la décision de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Saône, la commune se voit contrainte d'effacer la dette d'un administré concernant le non-paiement de factures d'eau et d'assainissement pour un montant total de 59.23 €. »

Cette mesure s'imposant à nous, la Commune n'a d'autre choix que de délibérer et de se conformer à cette décision. »

par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (**12 voix pour – 2 contre - 4 abstentions**):

PREND ACTE de cette décision et :

- DECIDE l'effacement de la dette de cet ex-administré pour un montant de 59.23 €

4) Convention de financement – socle numérique école élémentaire :

Le Maire expose : « Dans le cadre de l'appel à projets pour l'école numérique (Plan de relance – Continuité pédagogique), la commune doit signer avec la Région académique Bourgogne / Franche-Comté une convention de financement. Aussi, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser le Maire à signer ladite convention. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour - 0 contre - 0 abstention) :

- VALIDE le principe d'une convention de financement entre la Région académique de Bourgogne / Franche-Comté et la commune de Froideconche.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5) Ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école élémentaire de Froideconche :

Le Maire expose : « Au regard des effectifs d'élèves en augmentation au sein du cycle élémentaire, le principe de la création d'une 6^{ème} classe a été validé par l'inspection académique. La commune de Froideconche doit s'engager à fournir les moyens matériels et les infrastructures nécessaires au bon déroulement de l'année scolaire pour cette 6^{ème} classe. Je vous invite donc à délibérer en ce sens, afin d'engager la commune pour l'accueil de cette classe supplémentaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) :

VALIDE le principe de la création d'une 6^{ème} classe à l'école élémentaire de Froideconche

S'ENGAGE à ce que cette 6^{ème} classe puisse bénéficier des infrastructures et d'équipements nécessaires au bon déroulement de son année scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6) Annulation du plan de relance forestier :

Le Maire expose : « Dans le cadre du plan de relance forestier, le conseil a pris une délibération le 1^{er} avril 2021. Or, après un examen plus approfondi de la parcelle N°55, qui possède une bonne régénération diversifiée, il y a lieu de se poser la question quant au maintien de cette délibération. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour - 0 contre - 0 abstention) :

DECIDE

- DE RETIRER la délibération du 1^{er} avril portant sur le plan de relance forestier.

7) Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet proposé par l'Etat :

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (18 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

8) Don de mobilier scolaire aux écoles publiques de Froideconche :

Le Maire expose : « Dans le cadre de la restructuration des bâtiments communaux, l'acquisition du nouveau mobilier scolaire a été réalisée. Par conséquent, nous devons délibérer quant au devenir de l'ancien mobilier scolaire. Après concertation avec les enseignants, et les membres de la commission des affaires scolaires, il est proposé de faire un don de mobilier aux écoles publiques qui en auraient besoin. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour - 0 contre - 0 abstention) :

DECIDE

- De faire don de l'ancien mobilier scolaire aux écoles publiques qui en feraient connaître le besoin ;

QUESTIONS DIVERSES : Néant

Séance levée à 21h00